

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL285

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 17

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« qu’avec l’ »

les mots :

« que sur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.